

(fenêtrés sur .Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Les résultats de l'étude Pirls ne sont pas flatteurs pour l'école française. Pourtant directement concerné, notamment par la conception des programmes de 2008, Jean-Michel Blanquer s'est empressé de se porter au chevet du malade, ressassant un diagnostic éculé et sortant de sa mallette une poignée de remèdes bon marché.

Dictée quotidienne, lecture à haute voix, chorale, redoublement, uniforme, portable,... notre ministre, fidèle à sa méthode, a multiplié les annonces et les effets de manche, reportant la faute sur les enseignants qui n'utiliseraient pas les bonnes méthodes.

Pour le SNUipp-FSU, cette réponse du ministre est hors-sujet. L'étude Pirls, qui souligne la difficulté des élèves français dans la compréhension fine des textes et non dans les activités de déchiffrage, invite au contraire à dépasser les querelles de méthodes et les visions simplistes, pour mieux outiller les enseignantes et les enseignants en développant notamment une formation continue de qualité qui croise leur expertise à l'ensemble de la recherche.

Pour sortir d'une spirale négative réactivée à chaque nouveau rapport ou évaluation internationale, pour s'attaquer aux inégalités scolaires et permettre à tous les élèves de réussir, il est plus que temps d'investir massivement dans l'école, à la même hauteur que les pays comparables qui réussissent mieux que nous. Cela permettrait d'alléger les effectifs de toutes les classes, de développer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, de remettre en place une véritable formation continue...

N°234

Novembre-décembre 2017

Sommaire : P.2 : carrière : promos, permutations P.3 : actu : victoires du SNUipp-FSU 58, carte scolaire P.4 : métier : stage, universités, colloque, RIS...
Encarts : bulletin d'adhésion, enveloppe

<http://58.snuipp.fr>

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 15/12/2017

MAÎTRES RÉFÉRENTS, PSYS, IFF : LES VICTOIRES DU SNUIPP-FSU 58



Pour
un
syndicalisme
combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le nombre du mois :

80

Comme le nombre de collègues de la Nièvre ayant participé aux permutations informatisées cette année. Un nombre de demandes en hausse (70 l'an dernier, 79 en 2016 et en 2015, 73 en 2014). Une hausse qui s'explique en grande partie par le peu de départs accordés l'an dernier, notamment lors des opérations manuelles.

Un groupe de travail départemental se réunira en janvier pour étudier les barèmes. Continuez à nous envoyer vos dossiers pour qu'on puisse les défendre et rendre compte.

Résultats le lundi 5 mars.



Postes adaptés, allègements de service : demandes jusqu'au 10 janvier

« Les personnels enseignants titulaires du premier degré confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un aménagement de leur poste de travail ou une affectation sur un poste adapté. ». Les demandes sont à adresser à la Direction des Services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre – DOSEP 1er degré, sous couvert de l'IEN de circonscription, pour le **10 janvier 2018**. Avec copie au SNUipp-FSU 58 pour suivi en CAPD.

Promos : Qui ? Quand ? Comment ?



La mise en place du « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) a pris du retard, le ministère n'ayant pas suffisamment anticipé, les services gestionnaires des départements n'étaient pas prêts pour tenir les CAPD promotions en octobre. Celle-ci va se tenir dans la Nièvre pour la "classe normale" (instits et PE) le 18 janvier prochain. Rappel des principales dispositions ci-dessous.

L'avancement se fait désormais à une **cadence unique** contrairement aux années précédentes où il existait 3 vitesses (grand choix, choix, ancienneté). **Pour l'accès à deux échelons, le 7e et le 9e, 30% des collègues promouvables bénéficieront d'une accélération de carrière** d'une année. Cette année est une année transitoire : il n'y aura pas de nouveau dispositif. Les promotions des collègues aux 7ème et 9ème échelons **devraient se faire au vu de "l'ancien" barème départemental** : AGS + Note X 2 + éventuel Correctif de note.

Quelle note sera prise en compte ?

La DGRH a indiqué au SNUipp-FSU que « la note qui sera prise en compte est celle attribuée entre le 01/09/2013 et le 31/08/2016 » conformément à la note de service n°2016-072 du 16 décembre 2016 fixant les modalités d'inspection dans le cadre de la phase transitoire. Elle part du principe que les notes obtenues entre janvier et juin 2017 alors que le rendez-vous de carrière n'était pas « nécessaire » ne seront pas prises en compte « par souci d'égalité de traitement. » Dans les faits, c'est un peu le **flou artistique**. Dans la Nièvre, il nous a été dit lors d'une audience sur le sujet le 12 décembre que ce serait la note obtenue au 31 août 2016, appliquée éventuellement d'un correctif, qui serait retenue. A confirmer...

Classe exceptionnelle : mode d'emploi

La note de service qui fixe les orientations, le calendrier et le barème pour l'avancement à la classe exceptionnelle (période 2017-2020) est parue au BO du 30 novembre.



Qui est éligible ?

1er vivier, au titre des fonctions : être PE au moins au 3ème échelon de la hors-classe au 31/8/2017 et avoir exercé pendant 8 années (continues ou pas) d'exercice effectif de fonctions en éducation prioritaire ou sur certaines missions : direction d'école, direction adjointe de SEGPA, chargé-e de classe unique, conseiller-e pédagogique, PEMF, référent-e handicap, enseignant-e dans le supérieur.

2ème vivier, au titre de l'ancienneté dans le grade : être au dernier échelon de la hors classe.

Comment seront recueillis les avis ?

L'IEN formule un avis pour chaque agent promuable.

4 degrés d'appréciation sont formulés : "excellent", "très satisfaisant", "satisfaisant" et "insatisfaisant".

Quel barème ?

Ancienneté au 1/09/2017 + **appréciation qualitative** de l'agent :
« excellent » (140 points), « très satisfaisant » (90 points),
« satisfaisant » (40 points) « insatisfaisant » (pas de point).

LE SNUIPP-FSU 58 SUR TOUS LES FRONTS

Depuis la rentrée, le SNUipp-FSU 58 est sur tous les fronts et commence à engranger des succès et des avancées significatives.

Enseignants référents : c'est gagné !

Le cabinet du ministre l'a confirmé au SNUipp-FSU : l'indemnité pour mission particulière des enseignants référents handicap sera bien versée à hauteur de 2500 € comme s'y était engagé le précédent gouvernement. Mais il a fallu toute la pugnacité du syndicat pour que cet engagement prenne corps. En effet, dans un premier temps l'initiative avait été laissée aux recteurs sur le montant attribué qui pouvait donc varier du simple au double, de 1250 (dans notre académie) à 2500 €.



Elections psys : c'est (encore) gagné !

Les psychologues de l'Éducation nationale ont choisi. Ils ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête de leurs élections professionnelles. Dans notre académie, la FSU, avec près de 58 % des voix, remporte trois sièges sur quatre ! Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.

IFF : c'est (encore) gagné !

Depuis trois ans, le SNUipp-FSU mène une bataille pour que les professeurs des écoles stagiaires aient le choix entre l'IFF et l'application du décret de 2006 qui prévoit des indemnités de stage ET des indemnités de déplacement. Les interventions conjointes au niveau national à la DGRH du ministère et au niveau local au Rectorat ont eu raison de la ténacité de l'administration ! Le 23 novembre, Madame la Rectrice annonce qu'elle accepte de verser les indemnités du décret de 2006 aux professeur.e.s des écoles qui en feront la demande !

Carte scolaire : dès maintenant !

La répartition des dotations académiques dans les départements sera dévoilée courant janvier. Avec elle, débutent les opérations de carte scolaire qui risquent de se révéler tendues au vu d'un nombre de créations de postes très loin des besoins du terrain.



Le SNUipp-FSU et ses représentants se tiennent prêts dans chaque département à défendre l'ensemble des écoles menacées par des fermetures de postes ou par l'absence d'ouvertures dans les instances de concertation. Ainsi, le SNUipp-FSU 58 a envoyé une enquête à toutes les écoles du département afin que vous nous communiquiez vos effectifs actualisés. Beaucoup d'entre vous ont déjà répondu. Continuez à le faire afin que nous puissions avoir une vision la plus complète possible du département et vous défendre au mieux.

Délégués du personnel : quelle mission ?

En janvier 2017, une enseignante a été victime de menaces par un élève dans un établissement scolaire nivernais où plusieurs alertes étaient déjà remontées au CHSCT. Cet agent a légitimement demandé une reconnaissance d'accident de service, après avoir reçu une notification de 4 jours d'interruption temporaire de travail. Les délégués de la FSU ont demandé au CHS-CT de lancer une enquête sur cet accident. Lors du CHS-CT du 7 décembre, l'UNSA a adopté un avis annulant l'enquête du CHSCT pour la transformer en une simple visite d'établissement. Cet avis annule totalement l'enquête et la mise en œuvre d'une méthodologie capable de dénouer les problèmes que rencontre ce service. Les délégués UNSA ont motivé leur changement de position par le fait que la commission de réforme avait rejeté la demande de l'agent victime de l'agression avec menaces. Les délégués FSU ont fait remarquer que la procédure de reconnaissance de l'accident de service ne serait terminée que lorsque les voies de recours auront été épuisées. La réponse de l'UNSA fut « nous ne pensons pas qu'il y ait accident de service ».

Nous laissons chacun apprécier cette réponse d'une organisation censée défendre les personnels alors qu'il y a agression et menaces d'un personnel donnant lieu à 4 jours d'ITT. Pour notre part, nous portons à la FSU l'idée que les délégués du personnel ne sont pas là pour acter des décisions de l'administration défavorables aux collègues. Ceux-ci ont droit à plus de constance et d'engagement de leurs délégués.

Universités de printemps et d'automne du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire, se distingue des autres organisations par l'intérêt qu'il porte à la recherche.

C'est en ce sens qu'il a lancé, à l'occasion de sa dernière université d'automne, à laquelle pas moins de **15 collègues de la Nièvre ont participé**, un appel « L'école à besoin de toute la recherche » demandant que la recherche, toute la recherche, croise l'expertise des enseignants afin de lutter efficacement contre les inégalités.



Quant au programme de la **4ème université de printemps du SNUipp-FSU 58**, qui aura lieu à Nevers les 14 et 15 mai prochains (réservez vos dates !), il commence à prendre forme.

On peut d'ores et déjà annoncer qu'on y retrouvera Dominique Bucheton, qui parlera d'écriture, et Valérie Barry à propos de géométrie.



Page 4

STAGE « DURER DANS LE MÉTIER »

La FSU 58 organise un stage, ouvert à tou.te.s, sur le thème de "durer dans le métier (d'enseignant), le mardi 30 janvier, au lycée Raoul Folle-reau à Nevers, de 9 heures à 16h30. Inscriptions avant le 30 décembre.

Françoise Carraud, enseignant chercheur sur le travail enseignant, maître de conférence à l'ISPEF (Institut des sciences et des pratiques d'éducation et de formation) à l'Université de Lyon 2, interviendra et échangera avec les collègues sur les thèmes suivants :

- pourquoi le travail devient pénible ?
- comment éviter l'épuisement professionnel ?
- quelles sont les ressources mobilisables ?



Attention aux modalités d'inscription habituelles auprès de votre hiérarchie qui doivent être faites avant 30 décembre. Utilisez le modèle de lettre sur notre site, à envoyer à votre IEN accompagné d'une demande d'autorisation d'absence. Confirmation d'inscription sur fsu58@fsu.fr avec ou non le repas pris sur place (pris en charge par la section pour les adhérents et 5,20 € pour les non syndiqués).

Réunions, colloques, stages du SNUipp-FSU

Depuis le début de l'année scolaire, le SNUipp-FSU national et le SNUipp-FSU 58 ont organisé un certain nombre de réunions, d'infos syndicales, de colloques, de stages, auxquels nombre de collègues nivernais ont également participé.



Ainsi, le 15 novembre dernier, on a parlé PPCR, carrières et promotions à Nevers (photo ci-dessus), et le 23 novembre, il était question de « travailler avec la difficulté » dans les locaux du SNUipp à Paris (photo ci-contre).

Ainsi, le 15 novembre dernier, on a parlé PPCR, carrières et promotions à Nevers (photo ci-dessus), et le 23 novembre, il était question de « travailler avec la difficulté » dans les locaux du SNUipp à Paris (photo ci-contre).

